



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
 Comité de statistique

Troisième session

Bangkok, 12-14 décembre 2012

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire *

Initiatives régionales: Statistiques sociales
**Approche stratégique et plan de travail du Groupe
 technique consultatif sur les statistiques sociales**
Note du Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales
Résumé

Le présent document donne un aperçu général de l'approche stratégique proposée par le Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales pour améliorer les statistiques démographiques et sociales dans la région de la CESAP. Il décrit également le plan de travail proposé et les mesures prises par le Groupe pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie et présente les consultations initiales engagées entre les États membres et avec les organisations internationales partenaires sur une proposition d'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base.

Le Comité pourra passer en revue les travaux et le mandat du Groupe technique consultatif et décider de son maintien en activité. Il pourra également examiner et approuver l'approche stratégique du Groupe.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu général	2
II. Approche stratégique	3
III. Plan de travail du Groupe technique consultatif	4
A. Progrès accomplis dans la mise au point d'un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base	4
B. Examen des pratiques actuelles et de la capacité des pays à produire l'ensemble de statistiques de base, et élaboration d'une stratégie régionale pour combler les insuffisances de capacité.....	5

* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

IV.	Consultations avec les États membres et les organisations internationales sur le projet d'ensemble de statistiques de base.....	7
A.	Consultations nationales.....	7
B.	Consultations internationales	8
C.	Principaux résultats	8
V.	Conclusion	10
Annexe	Mandat du Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales.....	11
Tableau	Activités et calendrier du plan de travail du Groupe technique consultatif	7

I. Aperçu général

1. Les statistiques acquièrent une importance de plus en plus grande en Asie et dans le Pacifique du fait de la tendance croissante à prendre les décisions en se fondant sur des données factuelles. En conséquence, les pays doivent adapter leurs systèmes statistiques de manière à produire des statistiques qui répondent aux besoins des décideurs de toute la région. Il faudra pour ce faire disposer de politiques qui permettent la collecte en temps utile de données de haute qualité ainsi que la diffusion et la communication d'analyses des données. Il est extrêmement utile de pouvoir à la fois disposer de données et les diffuser pour permettre la prise de décisions par les pouvoirs publics.

2. Le Comité de statistique a reconnu qu'il est important pour les producteurs de statistique de la région d'établir un éventail de base de statistiques économiques, démographiques, sociales et environnementales. À cet égard, dans la recommandation 2/1 qu'il a adoptée à sa deuxième session, le Comité a fait part de son appui sans réserve pour une orientation stratégique proposée dans laquelle l'un de ses objectifs généraux était de veiller à donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales (E/ESCAP/CST(2)/9).

3. Se référant à cet objectif, le Comité a décidé à sa deuxième session, par sa décision 2/2, de créer un groupe technique consultatif sur les statistiques sociales et il a chargé son Bureau d'en élaborer le mandat. Avec l'approbation des États membres, le Groupe technique consultatif s'est vu attribuer le rôle général de conseiller le Comité au sujet de stratégies pour l'élaboration d'un programme régional destiné à améliorer les statistiques sociales en Asie et dans le Pacifique. Il lui incombe plus précisément de formuler: a) des recommandations à l'intention du Comité sur les domaines couverts par les statistiques sociales que tous les pays de la région devraient être en mesure de produire d'ici 2020, en tenant compte de la pertinence des statistiques, des priorités au niveau des politiques et de la diversité des capacités statistiques nationales des États membres; b) des directives méthodologiques et techniques pour la formulation et la mise en œuvre du programme régional, notamment par la production d'un ensemble de statistiques sociales de base; et c) des conseils sur les plans d'application à moyen et à long termes du programme régional, y compris le suivi et l'évaluation. D'après le calendrier précisé dans le mandat, le Comité devrait, à sa troisième session, passer en revue les travaux et le mandat et décider de l'éventuel maintien du Groupe technique consultatif (on trouvera la version complète du document à l'annexe de ce rapport).

4. Suite à l'invitation adressée par le Comité à tous les membres et sur la base des manifestations d'intérêt reçues des États membres et des partenaires

de développement, le Bureau a approuvé, en mai 2011, la composition du Groupe technique consultatif et ses deux co-présidents, Mme Susan Linacre (Australie) et M. Wynandin Imawan (Indonésie). Ces derniers se sont par la suite désistés et ont été remplacés par Mme Gemma Van Halderen (Australie) et M. Sairi Hasbullah (Indonésie) comme co-présidents du Groupe technique consultatif, qui compte à présent 11 États membres et cinq partenaires de développement¹.

5. Depuis sa création, le Groupe technique consultatif s'est réuni à deux reprises, la première sous la présidence de Mme Linacre et de M. Imawan, et la seconde sous la présidence de Mme Van Halderen et de M. Hasbullah. En outre, il s'est entretenu à deux reprises avec le Bureau du Comité de statistique par visioconférence et d'autres moyens électroniques².

6. Le présent document a pour but de donner un aperçu général de l'approche stratégique et du plan de travail adoptés par le Groupe technique consultatif en vue de la mise en place d'un plan régional destiné à améliorer la capacité des pays de la région Asie-Pacifique à établir et diffuser des statistiques démographiques et sociales.

II. Approche stratégique

7. Avec le concours du Bureau, le Groupe technique consultatif a mis au point, à sa deuxième réunion³, une approche stratégique pour améliorer les statistiques démographiques et sociales en Asie et dans le Pacifique. Cette approche stratégique, qui doit être mise en œuvre graduellement, comprend les éléments ci-après:

- a) Définir un ensemble de statistiques de base que tous les États membres de la CESAP devraient être capables de produire d'ici 2020;
- b) Utiliser cet ensemble de statistiques de base pour orienter l'examen des pratiques nationales en matière de statistiques démographiques et sociales et répertorier les lacunes existant dans les systèmes statistiques nationaux;
- c) Concevoir un plan pour combler les lacunes ainsi identifiées.

8. L'élaboration de l'approche stratégique a débuté par la définition de la portée et du cadre des statistiques sociales. Il a été convenu que celles-ci devraient englober toutes les statistiques ayant trait à l'existence et aux conditions de vie des personnes. En se fondant sur ces paramètres, les statistiques sociales empiètent sur d'autres grands domaines statistiques, d'où la nécessité d'une coopération entre les différents secteurs pour des raisons de cohérence et d'efficacité. Étant donné l'ampleur du concept de statistiques sociales, le Groupe technique consultatif, en consultation avec le Bureau, a décidé d'adopter une approche ciblée. L'ensemble de base proposé comprend les domaines prioritaires des questions sociales et des besoins politiques (les

¹ La liste complète des membres actuels du Groupe technique consultatif peut être consultée à l'adresse ci-après: www.unescap.org/stat/social-stat/TAG-SS (procédure d'ouverture de session obligatoire).

² Des informations complémentaires sur ces réunions sont disponibles aux adresses ci-après: www.unescap.org/stat/social-stat/meeting-Sep2011/index.asp (première réunion de travail du Groupe technique consultatif, septembre 2011) et www.unescap.org/stat/social-stat/meeting-Jun2012/index.asp (deuxième réunion de travail du Groupe technique consultatif, juin 2012).

³ Voir www.unescap.org/stat/social-stat/meeting-Jun2012/index.asp.

domaines) et les principales questions essentielles dans chaque domaine (les thèmes).

9. Lors de la conception de l'ensemble de statistiques de base, les membres du Groupe technique consultatif ont décidé de consulter les décideurs compétents des États membres et les partenaires de développement internationaux pour s'assurer que la plupart des questions sociales fondamentales et des questions de politique sociale soient identifiées et qu'aucune lacune majeure ne soit omise.

10. Le Groupe technique consultatif a également proposé d'inclure un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base étant donné que ces domaines sont étroitement liés et qu'ils figurent parmi les objectifs stratégiques du Comité pour 2020. C'est pourquoi il utilise l'expression «statistiques démographiques et sociales» plutôt que «statistiques sociales» pour rendre compte précisément de ses travaux.

11. Après avoir déterminé un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base, il sera nécessaire pour l'approche stratégique proposée de passer en revue les pratiques et capacités des systèmes statistiques nationaux au niveau régional afin de cerner les principaux besoins et lacunes. Cet examen servira de base pour l'élaboration d'un plan régional destiné à combler ces lacunes et à pourvoir à ces besoins. Le plan sera élaboré en collaboration avec diverses parties intéressées aux niveaux national, régional et international, tant au sein des pays que parmi les partenaires de développement. On prendra en compte les questions relatives aux normes internationales existantes, comme les définitions, les classifications, les méthodes, les directives, les principes et les meilleures pratiques, ainsi que les indicateurs pertinents et les groupes d'intérêt, comme la ventilation des données, par exemple par sexe et par âge, parallèlement à l'identification des insuffisances de capacité statistique.

III. Plan de travail du Groupe technique consultatif

12. En se fondant sur l'approche stratégique, le Groupe technique consultatif a conçu un plan de travail à court et à moyen termes, qui prévoit, entre autres, la présentation d'un rapport d'activité au Comité à ses troisième et quatrième sessions. Ce plan de travail a déjà été lancé.

A. Progrès accomplis dans la mise au point d'un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base**

13. Une fois le mandat établi et la composition décidée, le Groupe technique consultatif a entrepris la conception d'un projet d'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base qui serait soumis à l'examen du Comité de statistique à sa troisième session.

14. Le point de départ a consisté à définir les questions pertinentes des phénomènes sociaux. Il a fallu pour ce faire passer en revue l'expérience acquise au niveau international en matière de formulation de système de mesure sociale. On peut citer à titre d'exemple le Cadre pour l'intégration des statistiques sociales et démographiques de 1975, qui portait sur un large éventail de thèmes. Plus récemment, des discussions internationales y relatives ont traité davantage de questions spécifiques et bien définies, de pertinence universelle, et se sont ensuite tournées vers des problèmes sociaux nouveaux et complexes qui intéressent de plus en plus les politiques publiques⁴. Suivant

** Jusqu'à la troisième session du Comité.

cette approche internationale, tout en tenant compte d'une perspective Asie-Pacifique, le Groupe technique consultatif a décidé de définir les statistiques de base se rapportant aux phénomènes sociaux. Pour ce faire, on a donné la préférence à la priorisation de questions démographiques et sociales spécifiques et bien définies qui sont pertinentes au niveau régional (domaines) et, dans chacun d'entre eux, à l'identification des questions sociales émergentes et complexes qui entrent de plus en plus en ligne de compte pour la prise de décisions (thèmes). Dans les domaines et les thèmes, on a pris en compte les aspects émergents du fait que les statistiques connexes évolueront. De ce fait, l'ensemble de statistiques de base restera pertinent jusqu'en 2020. On a procédé de la sorte pour rédiger un avant-projet de l'ensemble de statistiques de base.

15. Ce premier essai a ensuite été affiné lors de plusieurs examens menés par le Groupe technique consultatif en consultation avec le Bureau. Il en est résulté un premier projet, rédigé à la deuxième réunion de travail du Groupe. Ce projet a servi de base pour des consultations plus larges avec la communauté des spécialistes des statistiques démographiques et sociales.

16. Ces consultations sur le projet d'ensemble de statistiques de base ont réuni des représentants des États membres de la région et d'organisations internationales partenaires œuvrant dans les domaines démographiques et sociaux pertinents. Ces discussions ont eu pour principal objectif de déterminer si l'ensemble de statistiques de base couvrirait les besoins les plus élémentaires pour la prise de décisions et s'il pourrait servir de ligne directrice régionale pour renforcer les capacités statistiques nationales. Ces consultations n'avaient pas pour but d'établir une liste exhaustive de domaines et de thèmes, mais plutôt de veiller à ce qu'il n'y ait aucune omission majeure. C'est pourquoi les participants aux consultations ont été instamment priés de relever toute lacune importante dans le projet. Avec l'appui du secrétariat, ces consultations ont été préparées et tenues entre juillet et septembre 2012. On trouvera dans la section suivante des précisions concernant la procédure suivie et les résultats obtenus au cours de ces consultations.

17. Après avoir analysé les résultats de ce processus consultatif élargi et avoir reconnu la contribution positive obtenue pour l'élaboration de l'ensemble de statistiques de base s'agissant de la délimitation des questions démographiques et sociales et des besoins en matière décisionnelle, le Groupe technique consultatif a préparé le projet d'ensemble de statistiques de base qu'il va soumettre au Comité de statistique à sa troisième session (E/ESCAP/CST(3)/5/Add.1) pour approbation.

B. Examen des pratiques actuelles et de la capacité des pays à produire l'ensemble de statistiques de base, et élaboration d'une stratégie régionale pour combler les insuffisances de capacité***

18. Une fois l'approbation obtenue, le Groupe technique consultatif projette de préparer et de réaliser un examen des pratiques suivies par les pays et de leur capacité à produire l'ensemble de statistiques de base. Cet examen servira

⁴ Pour plus d'information sur l'évolution des débats internationaux concernant la mesure des faits sociaux, voir «Past and current efforts towards a systematic development of social statistics», ESA/STAT/AC.161/1 (Secrétariat de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, 2008); et le rapport final de la Réunion du Groupe d'experts sur la portée et le contenu des statistiques sociales, ESA/STAT/AC.161/L.6 (Secrétariat de l'ONU, Département des affaires économiques et sociales, Division de statistique, 2008).

*** Réalisation envisagée entre les troisième et quatrième sessions du Comité

à cerner les principaux besoins et lacunes en matière de capacité, que l'on pourra traiter ultérieurement par un plan régional.

19. Cet examen pourra porter sur des aspects tels que les définitions, les normes statistiques, la qualité des données, les questions méthodologiques de base, la diffusion, les métadonnées, les sources des données, et ensuite leur analyse et utilisation. Pour cet exercice, le Groupe technique consultatif entend faire appel aux principaux producteurs de statistiques démographiques et sociales dans le contexte national. Les membres du Groupe constitueront le groupe d'étude pilote et l'expérience ainsi acquise pourra servir à renforcer le processus d'élargissement des consultations aux autres États membres de la CESAP. Dans le même temps, on procédera à des consultations avec les principaux producteurs internationaux de statistiques démographiques et sociales dans le but d'identifier les partenaires susceptibles d'aider au renforcement des capacités nationales.

20. Le Groupe technique consultatif utilisera les résultats des examens nationaux et de la consultation avec les producteurs internationaux pour l'élaboration d'un plan régional destiné à combler les lacunes décelées et à renforcer les capacités nationales. Ce plan régional pourra porter notamment sur les améliorations techniques à apporter, les mesures à prendre pour développer les sources de données administratives et le renforcement de la formation à l'application des directives et méthodologies existantes. Les améliorations techniques peuvent comprendre la formulation de directives, de définitions, de méthodologies, de normes et de classifications.

21. Les principales activités et l'échéancier du plan de travail sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau
Activités et calendrier du plan de travail du Groupe technique consultatif

Activités	Calendrier
1. Étude et première série de discussions en vue de l'élaboration d'un <i>avant-projet d'ensemble</i> de statistiques démographiques et sociales de base	octobre 2011-1 ^{er} février 2012 (terminée)
2. Dialogue avec le Bureau et discussions complémentaires entre les membres du Groupe technique consultatif, avec pour résultat le premier <i>projet d'ensemble de statistiques de base</i>	mars 2012-juin 2012 (terminée)
3. Consultations nationales avec tous les États membres de la région sur le <i>premier projet d'ensemble de statistiques de base</i> – préparation, administration et analyse des résultats	juillet 2012-troisième session du Comité (terminée)
4. Consultation avec les organisations partenaires internationales sur le <i>premier projet d'ensemble de statistiques de base</i> – préparation, administration et analyse des résultats	juillet 2012-troisième session du Comité (terminée)
5. <i>Préparation de l'examen</i> des pratiques et des capacités nationales actuelles, sur la base des observations détaillées recueillies lors des consultations précédentes	Début 2013
6. <i>Réalisation de l'examen</i> des pratiques et des capacités nationales actuelles, dans les pays membres du Groupe technique consultatif, s'agissant de la production et de l'utilisation des statistiques démographiques et sociales, et identification des principaux besoins et lacunes	2013
7. <i>Élargissement de l'examen</i> des pratiques et des capacités nationales actuelles à tous les États membres de la CESAP, s'agissant de la production et de l'utilisation des statistiques démographiques et sociales, et identification des principaux besoins et lacunes	2013-2014
8. <i>Sélection</i> des futures activités de renforcement des capacités et <i>mobilisation des partenaires internationaux</i>	2013-2014
9. <i>Élaboration</i> d'un <i>plan pour pallier à l'insuffisance des capacités nationales</i>	2014

IV. Consultations avec les États membres et les organisations internationales sur le projet d'ensemble de statistiques de base

22. Les consultations initiales aux niveaux national et international ont été coordonnées par le secrétariat sous la supervision du Groupe technique consultatif. Ces discussions avaient pour objectif de convenir d'un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base qui puissent servir ultérieurement pour orienter le développement des capacités nationales.

A. Consultations nationales

23. Les consultations nationales au sein des États membres visaient à encourager la participation des principaux acteurs dans le domaine des statistiques démographiques et sociales, en particulier les décideurs. Les bureaux nationaux de statistique ont coordonné les activités car ils sont mieux en mesure de comprendre le cadre institutionnel et ils comptent eux-mêmes

parmi les principales parties intéressées. Dans le même temps, le Groupe technique consultatif a fourni des directives pour les consultations au niveau des pays, à savoir les objectifs généraux, les questionnaires pratiques et l'échéancier, ainsi que la manière de traiter les questions des parties prenantes au niveau national.

24. Un questionnaire a été adressé, sous le couvert d'une lettre de M. Brian Pink, Président du Comité de statistique, au chef de chaque bureau de statistique national pour solliciter des informations, à recueillir au moyen de consultations, sur la question de savoir si l'ensemble de statistiques démographiques et sociales de base proposé répondait aux besoins décisionnels les plus élémentaires et pourrait servir de ligne directrice régionale pour renforcer les capacités nationales dans le domaine des statistiques démographiques et sociales. Les pays disposaient de plus d'un mois pour procéder à des consultations élargies avec les parties intéressées au niveau national.

B. Consultations internationales

25. Des consultations ont été menées avec les organisations internationales suivant une démarche analogue, le secrétariat ayant ajusté au contexte des organisations internationales les documents établis pour les États membres. Conformément aux objectifs stratégiques des Partenaires pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique⁵, les organisations ont été invitées à fournir des informations sur la base de leur mandat.

C. Principaux résultats

26. Sur un total de 58 États membres contactés, 31 ont fourni des informations et 2 autres ont fait part de leur intention d'en communiquer, mais ne l'avaient pas encore fait au moment où le présent document était rédigé. Sept organisations internationales ont transmis des informations.

27. D'après les résultats, tant les États membres que les organisations internationales souscrivent à la liste des domaines et des thèmes retenue par le Groupe technique consultatif. Aucun domaine particulier n'a été considéré comme manquant dans le projet examiné. Les observations formulées concernaient en général des détails et des précisions complémentaires qui seront incorporés à différents stades du plan de travail. On trouvera ci-après des exemples d'observations communiquées:

a) La nécessité d'affiner davantage des aspects comme les définitions, les indicateurs tacites, les sources des données et la qualité des données conformément aux normes et pratiques suivies au niveau international;

b) L'importance de la priorisation. Pour certains thèmes, il manque toujours des normes statistiques ou des principes directeurs pour la compilation, ce qui pourrait compromettre la comparabilité, la pertinence et l'interprétabilité des statistiques qui pourraient être générées à l'aide d'un programme de travail dédié⁶;

⁵ Voir www.unescap.org/stat/partnership/index.asp.

⁶ On pourrait y parvenir par exemple en adoptant une approche progressive. Dans une des observations reçues, il était fait mention de la possibilité d'utiliser les catégories employées par le Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale, qui fait la distinction entre: a) «ensemble de données minimum requis»; b) «statistiques dont la compilation est recommandée par tous les pays»; et c) «ensemble de données souhaitables, c'est-à-dire de données utiles à compiler si possible».

c) L'importance et la difficulté d'utiliser une approche par domaines. Le Groupe technique consultatif a noté qu'en définissant des groupes particuliers qui transcendent les domaines, comme les femmes, les jeunes ou les personnes marginalisées, leur existence et leurs conditions de vie peuvent être considérées de manière globale. L'approche par domaines permet de considérer les questions et problèmes sociaux par groupes et groupements de population. Elle permet également de les étudier dans le cadre de discussions centrées sur le bien-être et le progrès nationaux, un aspect qui acquiert une importance croissante du point de vue de nombreux États membres et partenaires internationaux. On peut en mentionner les exemples suivants pris dans la région:

i) L'Australie mesure le progrès qu'elle a accompli depuis 2002 et est largement reconnue comme un chef de file international dans ce domaine;

ii) L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a organisé son quatrième Forum mondial sur les «Statistiques, connaissance et politique» sur le thème «Mesurer le bien-être pour les politiques de développement» à New Delhi du 16 au 19 octobre 2012. Il s'est agi d'un événement majeur pour la région Asie-Pacifique;

iii) En 2002, le Centre d'études du Bhoutan a conceptualisé l'Indice du bonheur national brut pour mesurer le progrès national, la question étant de savoir si le peuple bhoutanais est florissant. Cette approche a été poussée par les dirigeants du pays dans les années 1970 en estimant que le progrès national va au-delà du développement économique et comprend aussi les facteurs affectifs, spirituels, culturels et environnementaux;

iv) À Hong Kong (Chine), l'Indice de qualité de vie a été conçu par l'Université chinoise de Hong Kong en 2003. Il a pour but de suivre l'évolution du bien-être de la population de Hong Kong, en englobant des domaines tels que la santé, la satisfaction de vivre, la tension, la criminalité, le logement et l'action des pouvoirs publics.

28. Le Groupe technique consultatif a pris bonne note des observations reçues. Celles-ci constitueront d'importantes contributions pour les étapes suivantes du plan de travail. Le Groupe s'est également félicité de l'intérêt manifesté par les partenaires à l'égard de cette initiative régionale, qui constituerait une base essentielle pour étayer les actions conjointes futures visant l'amélioration des statistiques démographiques et sociales dans la région.

29. Plusieurs pays ont également profité de l'occasion pour signaler plusieurs lacunes dans les pratiques actuellement suivies à l'échelon national en matière de statistique, facteur qui accentue encore l'importance d'un programme régional en faveur du renforcement des capacités au niveau national.

30. Les participants se sont globalement déclarés satisfaits du processus consultatif qui avait offert aux États membres et aux partenaires internationaux l'occasion de contribuer à cette initiative. Le Groupe technique consultatif en a conclu qu'il conviendrait de recourir à cette approche à l'avenir lorsqu'il s'agira de recueillir des informations en retour sur les étapes fondamentales du programme régional.

V. Conclusion

31. Le Groupe technique consultatif a accompli des progrès considérables en établissant des recommandations sur un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base que tous les pays de la région de la CESAP devraient être en mesure de fournir d'ici 2020, en tenant compte de la pertinence des statistiques, des priorités de politique générale et des capacités statistiques nationales différentes des États membres. Ces derniers ont aimablement fait don de leur temps et de leurs connaissances pour aider à définir la portée d'un ensemble prédéterminé de statistiques démographiques et sociales de base.

32. En se fondant sur cet ensemble de statistiques démographiques et sociales de base, le Groupe technique consultatif étudiera la diversité des capacités statistiques nationales des États membres et élaborera des directives méthodologiques et techniques pour la formulation et la mise en œuvre d'un programme régional sur les statistiques démographiques et sociales. Enfin, il orientera l'application à moyen et à long termes d'un plan régional destiné à améliorer la production et l'utilisation des statistiques démographiques et sociales, notamment leur suivi et évaluation.

33. Le Comité pourra passer en revue les travaux et le mandat du Groupe technique consultatif et décider de son maintien en activité. Il pourra également examiner et approuver l'approche stratégique du Groupe.

Annexe

Mandat du Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales

I. Cadre général

1. À sa deuxième session, le Comité de statistique de la CESAP a exprimé son soutien sans réserve pour l'orientation stratégique proposée par son Bureau, dont deux objectifs stratégiques généraux: a) veiller à donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales, et b) créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les bureaux nationaux de statistique grâce à une collaboration plus étroite (E/ESCAP/CST(2)/9).

2. À cette occasion, le Comité a décidé d'établir un groupe technique consultatif sur les statistiques sociales qui serait chargé de fournir des recommandations sur les orientations stratégiques ainsi que des directives techniques et méthodologiques pour la réalisation de l'objectif de veiller à donner à tous les pays de la région la capacité, d'ici 2020, de produire un ensemble de base prédéterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales.

II. Rôle et responsabilités

3. Le Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales aura pour rôle général de conseiller le Comité de statistique sur les stratégies à appliquer pour élaborer un programme régional destiné à améliorer les statistiques sociales en Asie et dans le Pacifique. Le Groupe sera chargé plus précisément de:

a) Donner au Comité des recommandations sur la portée des statistiques sociales que tous les pays de la région devraient être en mesure de produire d'ici 2020, en prenant en compte la pertinence des statistiques, les priorités politiques et la variété des capacités statistiques nationales des États membres;

b) Établir des directives méthodologiques et techniques pour la formulation et la mise en œuvre d'un programme régional destiné à assurer le développement des capacités nationales dans le domaine des statistiques sociales, notamment par l'élaboration d'un ensemble de statistiques sociales de base;

c) Fournir des conseils sur les plans d'application à moyen et à long termes du programme régional sur les statistiques sociales, notamment le suivi et l'évaluation.

4. Dans les trois mois suivant sa constitution, le Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales établira un plan de travail pour sa première année d'activité.

III. Sélection des membres

5. Le Bureau du Comité de statistique de la CESAP invitera tous les États membres et les partenaires de développement intéressés à faire part de leur souhait d'être représentés au Groupe technique consultatif sur les statistiques

sociales. Sur la base des manifestations d'intérêt, le Bureau, avec l'appui du secrétariat, décidera de la composition du Groupe, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation équilibrée en égard à la répartition géographique, aux compétences techniques et au niveau de développement statistique.

6. Si un membre quitte son siège, les autres membres du Groupe technique consultatif recommanderont au Bureau le remplacement le plus approprié, en donnant la priorité à un représentant du même État membre ou du même partenaire de développement.

7. Les membres du Groupe technique consultatif ne seront pas rémunérés par l'Organisation des Nations Unies et ne seront pas considérés comme des fonctionnaires de cette dernière. De ce fait, ils ne bénéficieront pas des privilèges et immunités accordés aux membres du personnel de l'Organisation.

8. Pour des tâches spécifiques, le Groupe technique consultatif pourra solliciter la participation d'autres experts nationaux et internationaux et/ou constituer des sous-groupes.

III. Fonctionnement du Groupe technique consultatif

9. En général, le Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales se réunit deux fois par an, soit physiquement soit par d'autres moyens, notamment par téléconférence. Il est également prévu que le Groupe technique consultatif puisse s'entretenir par voie électronique.

10. Le Bureau nommera deux co-présidents pour diriger les travaux du Groupe technique consultatif. Les co-présidents devront plus précisément: a) décider du projet d'ordre du jour de chaque réunion du Groupe en consultation avec le Bureau et sur la base des décisions prises lors de la réunion précédente; b) orienter et résumer les débats des réunions; c) rendre compte au Comité des résultats de chaque réunion et d'autres questions relatives à ses activités; et d) suivre l'application des décisions.

11. Les co-présidents assumeront leurs fonctions pendant une période d'une année, après quoi leur mandat sera reconductible.

12. La Division de statistique de la CESAP assurera les services de secrétariat du Groupe technique consultatif.

IV. Durée

13. À sa troisième session, le Comité passera en revue les travaux et le mandat du Groupe technique consultatif et décidera de son maintien éventuel.
